



Ville de
Sainte Maxime

DB/SM/CCH/A 82010

ARRETE

**portant Inscription sur la liste d'aptitude en vue de l'accès
au grade de Rédacteur au titre de la promotion interne 2018**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement
des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois
des Rédacteurs territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 29/05/2018,

Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par le décret précité,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de Rédacteur au titre de la promotion
interne 2018 est fixée comme suit :

- **FRAIZE NATHALIE**

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui
sera notifié à l'intéressé(e) et transmis à M. le Receveur Municipal.

Fait à Sainte-Maxime, le

16 AOUT 2018



Le Maire :

- > informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- > Atteste que le présent acte a été :

Notifié à l'Agent le :

Signature de l'Agent :

Affiché le :

Transmis au C.D.G. le :

12/09/18
13/09/18



Ville de
Sainte Maxime

DB/SM/CCH/AS2003

ARRETE

**portant Inscription sur la liste d'aptitude en vue de l'accès
au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2018**

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,
Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 29/05/2018,
Vu la liste des candidats admis à l'examen d'agent de maîtrise,
Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par le décret précité,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2018 est fixée comme suit :

- **BOISSEAU ANNE**
- **DAL MASO OLIVIER**
- **DENNEULIN PIERRE OLIVIER**
- **FERNAUD CHANTAL**
- **JACOB CLEMENT**
- **NOVARO MASCARELLO PHILIPPE**

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e) et transmis à M. le Receveur Municipal.

Fait à Sainte-Maxime, le **14 AOUT 2018**


Le Maire,
Vincent MORISSE
Vincent MORISSE.

Le Maire :

- > informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- > Atteste que le présent acte a été :

Notifié à l'Agent le :

Signature de l'Agent :

Affiché le :

Transmis au C.D.G. le :